



## Rapport de mise en service.

Referentie: - ARAB Art 54 Quater - Politique de prévention.  
 - AR du 12 août 1993 concernant l'utilisation des équipements de travail.  
 - DGMR-SPS-PRPER-POPX-001

### I. Identification du matériel.

#### 1.1 Emplacement :

- Corps : BN HQ EM DEF QRE
- Unité : TSS Infra
- Atelier/Service : Menuiserie

#### 1.2 Equipement de travail :

- Dénomination : Perceuse à percussion
- Marque : HILTI
- Type : TE5
- Numéro de série 201005
- Année de fabrication
- Fabricant : Hilti Belgium NV
- Fournisseur : Defensie
- NSN :

Numéro de contrat :

#### 1.3 Specifications :

- Emploi :  Automatique  Manuel
- Mobilité :  Fixe  Mobile
- Source d'énergie

- Electricité Tension : 220 Phases : Classe d'explosion :
- Air comprimé Pression : bar
- Eau Pression : bar
- Source radioactive

Autre :

### II. Donnée par rapport aux travailleurs, opérateurs de l'équipement de travail.

- Nombre de travailleurs qui, dans des circonstances normales, utilisent l'équipement de travail :  
01 (une)
- Un employé seul, est-ce qu'il effectue du travail dangereux et isolé?  Oui  Non
- A-t-on besoin de protection individuelle? (EPI)  Oui  Non
- S'agit-t'il d'une fonction de sécurité?  Oui  Non
- Protection de jeunes (-18 ans)?  Oui  Non
- Une formation complémentaire est-elle nécessaire?  Oui  Non

### III. Données par rapport à l'entretien et la conformité de l'équipement de travail.

3.1 Y a-t-il un règlement d'atelier et des instructions d'emploi et d'entretien?

- Oui  
 Non      Raison :

3.2 Les carnets d'entretien sont-ils disponibles?

- Oui  
 Non      Raison : Pa prévue

3.3 Doit-on consulter des spécialistes pour l'entretien?

- Nécessaire  
- Pour quel aspect? :  
 Pas nécessaire

3.4 Le fournisseur a-t-il fourni les document attestant les conditions stipulées lors de la commande?

- Oui       Non  
Contiennent-ils des anomalies?  
 Oui       Non  
- Lesquelles? :

3.5 Quelle documentation est ajoutée à ce rapport? :

- Manual d'utilisation NL+FR
- Image
- Attestation "Prise de connaissance du manuel d'utilisation".
- Attest conformité EG

3.6 L'organe de concertation a-t-il été consulté?

- Oui       Non       Pas d'application

3.7 L'autorisation a-t-elle été respectée?

- Oui       Non       Pas d'application

3.8 L'équipement de travail, ou le moyen de protection collectif, tombe-t-il dans la catégorie d'une des exceptions prévues dans l'art 54. quater 3.5 du RGPT?

- Oui       Non

- Si oui, les exigences relatives à l'exemption, sont-elles respectées?

- Oui       Non

- Si non, lesquelles ne sont pas respectées? :

#### IV. Remarques et conclusions finales.

##### 4.1 Le matériel doit-il faire l'objet d'inspections ou contrôles périodiques?

Oui

Non

- Si oui, lesquelles? : Pers de la Défense habilité

- Avec quelle périodicité? : 1 an

##### 4.2 Remarques.

- Rédiger les fiches d'instruction de sécurité
- Avant l'utilisation du moyen de travail, faire signe l'attestation de prise de connaissance avec mentionnement: "pour lu".
- Ne peut être employé que par du Pers habilité
- Le port des EPI prévus
- Contrôle avant et après usage

##### 4.3 Avis relatif à la mise en service.

L'équipement de travail précité peut être mis en service:

Oui

Oui, avec les restrictions suivantes:

Si conformes aux points mentionnés en Par 4.2

Non      Raison:

Nom rédacteur 1Sgt H. CHOUBANE

Fonction: Conseiller en Prévention

Date: 12 JUIN 2013

Signature

Visa Chef SLPPT-08

Nom: Cdt J-M MAES

Date: 12 JUIN 2013

Signature

Visa Médecin de travail.

Nom: Med Cdt E. DECOCK

Date: 13 juin 2013

Signature

##### 4.4 Décision du Chef de Corps ou de L'autorité en exerçant les attributions.

Pour la mise en service, le Chef de Corps ou l'autorité en exerçant les attributions.

Nom: WOUTER BEYENS

Date: 21/06/13 Cdt

Signature

Remarque: Le moyen de travail sera dorénavant connu auprès du service SLPPT-08 sous le numéro suivant  
numéro: 21/AtHout/01028      Numéro inspecteur:

## Image équipement de travail



**N° Equipement de travail** : 21/AtHout/01028  
**Numéro d'inspecteur** :  
**Equipement de travail** : Perceuse à percussion  
**Marque** : HILTI  
**Type** : TE5  
**Numéro de série** : 201005  
**Année de fabrication** :  
**NSN** :  
**Contractnummer** :